

**MUNICIPALITE DE
MONTCHERAND**

Préavis n° 04/2013 du 18 mars 2013

Préavis municipal relatif à l'autorisation de vendre 50 m2 de terrain communal

1. But du préavis

Le présent préavis demande l'autorisation au Conseil de vendre 50 m2 de terrain communal à Rêve-Immobilier Promotion Sàrl.

2. Préambule

Sur proposition de la Municipalité, Rêve-Immobilier Promotion Sàrl, propriétaire la parcelle N°77 rue du Creux-au-Loup, demande à la commune de lui vendre les 50 m2 de terrain communal se situant derrière la Fontaine (parcelle communale N° 76) afin de pouvoir réaliser de façon harmonieuse son projet de construction d'un bâtiment de 4 appartements. La Municipalité a proposé un prix de vente de frs 200.00 / m2, plus les frais d'acquisition. Rêve-Immobilier Sàrl a accepté l'offre de la Municipalité. Cette vente permettra à la Municipalité de ne pas avoir à entretenir ce périmètre. Au vu de la forme des 2 parcelles, il semble intéressant, pour la Municipalité, de rectifier les limites de façon intelligente, tout en profitant de retirer de cette opération un montant financier de l'ordre de frs10'000.00, ce qui n'est pas négligeable. Au vu de la situation de la parcelle communale, ceci ne privera en rien le patrimoine territorial communal.

3. Conclusion

En conclusion, la Municipalité, invite le Conseil Général à autoriser la Municipalité à vendre 50 m2 de terrain communal à Rêve-Immobilier Promotion Sàrl au prix de frs 200.00 / m2.

LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité entendu le rapport de sa commission

Et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à vendre 50 m2 de la parcelle communal N° 76 au prix de frs 200.00 / m2.

La Municipalité

Le syndic : Jean-Michel Reguin

La secrétaire : Anne-Marie Berthoud